



Apprentie majeur, demande de rattachement à son père.

Par **Sophie**, le **11/02/2014** à **21:35**

Bonsoir,
Voici la situation.
Ma fille âgée de 19 ans, au chômage depuis nov.2013. Suite à la fin d'un apprentissage en oct.2013, habite avec son fiancé depuis + 1 an.(logement aux deux noms).
Mon ex-mari qui a obtenu la garde avant son installation avec son fiancé, va ENCORE la rattacher à sa déclaration.
De ce fait, il gagne une 3° part puisqu'il a déjà deux autres enfants d'un second mariage. (pour la CAF, Impôt et prestation sncf).
Ma fille, gagne quoi ? Rien !! Puisqu'elle ne peut prétendre à aucune aide sociale puisque déjà l'année dernière, elle s'était rattachée à son père.
Sa TH sera évaluer comment ?
Comment lui faire comprendre qu'elle y perd à se rattacher ?
Sachant qu'à la fin de son apprentissage, son père lui a demandé de prendre sa propre sécu et mutuelle. (donc elle la paye sa mutuelle). Il ne lui donne pas de pension alimentaire, ni les aide financièrement, matériellement ou pour remplir le frigo.
Ce qui est mon cas.
Et ce soir, j'ai eu un beau email m'informant que c'était son choix, etc..... hors je sais très bien, que c'est la manipulation de son père.
Que puisse je faire ou prouver (article ou autre) comme quoi elle y perd
Merci pour votre aide et conseil

Par **moisse**, le **12/02/2014** à **09:18**

Bonjour,
Le diction déclare qu'on ne peut pas faire avancer un âne qui recule.
Il n'est pas évident de mettre en évidence un quelconque manque à gagner en terme de transferts sociaux.
Alors tant qu'à faire, si vous apportez une aide matérielle à cette jeune fille, demandez-lui son accord (obligatoirement écrit) pour la rattacher à votre propre foyer fiscal.